

Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur les efforts gouvernementaux en faveur de la création d'entreprises, à Paris le 21 mai 2015.

Monsieur le Président, cher Louis SCHWEITZER, Monsieur le Directeur général de la CAISSE DES DEPÔTS, je salue, aussi, ici, le Président de l'ensemble des chambres consulaires, qui font aussi un travail d'accompagnement des entreprises, et notamment pour leur création et pour leur développement.

Je viens pour fêter un anniversaire. C'est toujours un moment agréable, surtout qu'il s'agit de ses trente années, mais je viens aussi pour saluer votre initiative, qui n'est pas la seule, en faveur de la création d'entreprises. Il y a plusieurs grands réseaux qui agissent souvent de manière gratuite pour le développement de l'initiative de notre pays. Mais vous êtes le premier grand réseau et vous avez trente ans.

Je tenais donc à être présent pour souligner votre contribution à la création d'entreprises en France et également insister sur la création d'entreprises en France. Car nous devons vaincre bien des idées reçues, c'est une bataille d'ailleurs de tous les jours. Dans cette bataille, il s'agit non seulement d'avoir des idées, mais de combattre celles qui sont reçues et qui, hélas, peuvent parfois décourager. Alors revenons à cette réalité. Nous sommes la France, le pays d'Europe où il y a le plus de créations d'entreprises.

Plus d'un demi-million d'entreprises sont créées chaque année, c'est-à-dire qu'il y a plus d'entreprises dans notre pays qu'il n'y en avait avant la crise. Néanmoins, et nous le savons aussi, ces entreprises sont fragiles, des créations sont nombreuses, mais sont parfois suivies par des échecs et des disparitions. Il y a donc besoin d'un double mouvement et c'est celui que vous avez engagé, c'est-à-dire un mouvement pour la création et un mouvement pour l'accompagnement.

Car à quoi servirait-il d'inviter, d'inciter des femmes, des hommes à créer leur entreprise pour faire quelques mois, quelques années plus tard un constat d'échec ? Nous n'en avons pas le droit. Alors vous, Initiative France, vous avez pu développer un réseau, un réseau très important avec 200 plateformes, une offre simple, une offre gratuite, pour promouvoir l'idée de la création d'entreprise et aussi pour accompagner les hommes et les femmes qui se lancent dans cette aventure.

Mais vous les accompagnez en leur disant des choses simples : il est possible de créer sans disposer d'un patrimoine personnel. Il est possible de créer, même si on n'a pas de diplôme. Il n'y a pas de diplôme pour la création d'entreprise, il y a une volonté, il y a un engagement, il y a aussi une prise de risque. Il est également possible de créer, même en n'étant pas dans un centre urbain ou dans un territoire métropolitain.

Aujourd'hui, je le rappelais, vous êtes le premier réseau associatif de financement de la création d'entreprise. En trente ans, Louis SCHWEITZER l'a rappelé, vous avez accordé un milliard et demi de prêts d'honneur qui ont permis aux créateurs de mobiliser dix milliards de plus de crédits bancaires. C'est vous qui avez initié, qui avez joué l'effet de levier et permis qu'il y ait, par cet apport, un financement complémentaire.

En trente ans, vous avez rappelé ces chiffres qui sont impressionnants, vous avez financé 200.000 entreprises et contribué à créer ou préserver 400.000 emplois. 90 % des entreprises et c'est sans doute le chiffre que je retiendrai que vous avez soutenues sont encore là après trois ans. C'était le défi que vous deviez absolument surmonter. Vous créez donc des emplois

ans. C'était le défi que vous deviez absolument surmonter. Vous créez donc des emplois durables.

Vous faites un effort particulier du côté des demandeurs d'emploi, des chômeurs qui veulent créer leur propre entreprise. Ainsi, vous me demandez que le mécanisme Nacre, qui a été particulièrement utile, puisse encore être amélioré. Vous me demandez de faire tout ce qui peut être fait pour vous permettre, en plus de ce que vous faites à travers ces prêts d'honneur, de mettre à disposition des demandeurs d'emploi qui veulent créer, des fonds particuliers qui peuvent être dédiés à la création d'entreprise.

Je vous annonce donc que nous allons augmenter le dispositif financier Nacre de manière à ce que vous puissiez avoir encore davantage de moyens pour agir.

Vous intervenez auprès des demandeurs d'emploi créateurs mais également, et j'insiste aussi là-dessus, auprès des salariés en reconversion. Ceux qui à un moment s'interrogent sur ce qu'ils doivent faire après un plan social : créer, former par une qualification, se former pour un nouveau métier ou simplement attendre qu'un emploi leur soit proposé. C'est là que votre intervention peut être décisive.

Vous avez aussi cette volonté que j'ai encore une fois encore relevée, d'agir dans les territoires qui sont regardés comme les plus fragiles et notamment dans les territoires de nos quartiers populaires. Contrairement là aussi à une idée reçue, c'est dans les quartiers populaires qu'il y a la plus forte volonté de créer sa propre entreprise, pour les raisons que vous indiquiez. Ce sont souvent des jeunes ou des moins jeunes qui peuvent être victimes de discrimination, qui ont du mal à entrer sur le marché du travail. Ces personnes ont en plus cette volonté de démontrer qu'elles ont des idées et qu'elles peuvent créer, y compris dans leur territoire, des activités qui peuvent être utiles et qu'il y a donc cette vitalité.

Nous n'avons pas le droit de la décevoir. Nous n'avons pas le droit de la freiner. Nous n'avons pas le droit de l'empêcher car cela crée une frustration supplémentaire. C'est donc sur ces territoires dits fragiles, sur ces territoires particulièrement vitaux que nous devons faire tout ce que nous pouvons pour accompagner la création d'entreprise.

Vous avez d'ailleurs fait vos preuves sur ces territoires urbains, comme dans les espaces ruraux. Le petit film auquel j'ai assisté, pas en totalité, me confirmait également ce qu'est votre intervention. C'est-à-dire que vous êtes à la disposition de tous les créateurs, sur tous les territoires, aussi bien pour l'entreprise dans un territoire rural qui va permettre de garder une activité et d'assurer un service, que dans un territoire urbain où peut-être une start-up va se développer.

Vous avez également été capable aussi bien de développer des micro-entreprises, que de permettre à des start-up de devenir leaders dans leur domaine. Il est vrai que vous citez souvent BLABLACAR. On cite souvent BLABLACAR parce que c'est la preuve qu'une idée, un projet, peut devenir une référence en quelques années. Une référence pas simplement pour la France mais pour l'Europe, voire pour le monde, parce que cette entreprise est maintenant de taille mondiale.

Cette réussite qui est la vôtre et que nous devons essayer de mettre au service de la réussite du pays, est constituée à la fois de professionnels, car il faut des professionnels pour intervenir sur la création d'entreprise et donc des salariés permanents- vous êtes près de 900 - et en même temps, un réseau de bénévoles, 15.000. C'est une véritable armée de bénévoles qui est au service de la création d'entreprise.

Votre réussite, c'est aussi de travailler avec ce qui existe et non pas de faire un échelon de plus. Ce qui existe c'est le réseau consulaire, qui doit également être mis au service de la création et du développement des entreprises. Ce qui fait votre réussite, c'est la capacité à mobiliser des experts comptables, des chefs d'entreprise, des cadres, qui mettent leurs compétences au service de la création d'entreprise.

Votre réussite, c'est de suivre le créateur depuis le départ jusqu'à la phase de développement, et ça peut durer trois ans, cinq ans. Cela signifie ne jamais lâcher l'affaire, être toujours là et être capable d'apporter un conseil à tout moment, à toute étape du développement de l'entreprise. Pour que votre réussite soit au service du pays, il faut que le gouvernement puisse également

créer des instruments et des mécanismes qui soient au service de la création et du développement des entreprises.

Depuis trois ans, avec les gouvernements de Jean-Marc AYRAULT puis de Manuel VALLS, j'ai veillé à ce que nous puissions avoir un certain nombre d'instruments qui puissent être utiles aux entreprises. D'abord, la Banque Publique d'Investissement. Elle a permis depuis sa création de financer 90.000 PME et entreprises de taille intermédiaire et a permis de mobiliser 20 milliards de financement. Cette Banque Publique d'Investissement, avec la CAISSE DES DEPÔTS, doit être capable de financer toutes les entreprises, aussi bien des entreprises de taille intermédiaire que des entreprises petites et moyennes. C'est aussi la capacité de son réseau.

Le deuxième instrument que nous avons créé : le concours mondial de l'innovation, vise à permettre que les projets les plus innovants puissent être accompagnés, suivis, développés, financés. Ces concours ont remporté un succès considérable et sont financés monsieur SCHWEITZER connaît bien la procédure par le Programme des Investissements d'Avenir, et plusieurs centaines de millions d'euros. 300 millions ont été dégagés pour le développement d'entreprises innovantes. Là aussi, de toutes tailles on trouve des créateurs, ? qui jusqu'à présent, ne s'étaient pas engagés dans cette aventure, dans cette initiative ? des entreprises déjà installées ou des grands groupes. L'idée, c'est de favoriser l'innovation et l'innovation de rupture. Troisième dispositif que j'ai veillé non seulement à pérenniser, mais à améliorer. Le dispositif de Jeune Entreprise Innovante, qui a été étendu en 2013 et qui fait que les jeunes entrepreneurs sont dispensés de cotisations patronales pendant huit ans, dès lors que le projet est de caractère particulièrement innovant.

Nous avons aussi introduit ? même si je considère que nous devons encore développer ce produit financier ? le PEA-PME, pour mobiliser l'épargne vers les PME, et notamment les fonds de l'assurance-vie. Le financement participatif a été également facilité pour promouvoir la création d'entreprise. Enfin, toutes les incitations fiscales à l'investissement en faveur des PME, ont été préservées, sanctuarisées ou développées. Que ce soit le crédit d'impôt innovation ou l'ISF PME. Je souhaite qu'il y ait cette visibilité, parce que les chefs d'entreprise ou les investisseurs ont besoin de savoir dans quel cadre ils vont pouvoir mettre leurs ressources à la disposition des créateurs. Enfin, il y avait des mesures qui étaient attendues depuis longtemps, qui n'étaient pas forcément les plus significatives, mais qui parfois avaient un caractère symbolique. Je me souviens des Assises de l'Entrepreneuriat, que nous avons organisées et qui avaient mis l'accent sur la nécessité de permettre que l'échec ne poursuive pas le créateur. Que lorsqu'il y avait eu une première initiative, première tentative, qu'elle n'avait pas été couronnée de succès, que ce ne soit pas inscrit à l'encre rouge sur le dossier du créateur, et notamment à la Banque De France et que ce soit, à chaque fois, un des critères, une des conditions qui faisait que lorsqu'il y avait une nouvelle création d'entreprise, elle soit dissuadée ou empêchée.

Nous avons également retenu une proposition qui était venue de ces Assises de l'Entrepreneuriat : c'était de permettre que des étudiants qui voulaient créer leur entreprise puissent le faire tout en gardant leur statut d'étudiant pendant quelques mois, le temps justement d'avoir cette couverture, ce statut, qui puisse leur permettre de donner toutes leurs chances à leur création d'entreprise.

Aujourd'hui, nous sommes dans une situation économique qui paraît s'éclaircir. Nous devons être prudents, c'est vrai qu'il y a des conditions qui sont plus favorables que celles que j'ai connues lorsque je suis arrivé dans la responsabilité qui est la mienne. Nous avons des conditions de taux d'intérêt qui sont favorables, même s'il faut rester attentif, nous avons un marché pétrolier qui permet d'avoir des coûts d'approvisionnement pour l'énergie meilleurs.

Nous savons bien que de toute manière, nous aurons à faire des efforts d'efficacité énergétique et de montée d'énergies renouvelables qui, de toute manière, modifieront les conditions d'approvisionnement de beaucoup d'entreprises. Nous avons une parité euro-dollar qui s'est équilibrée. Tout cela, c'est favorable.

Nous avons également des conditions de croissance en Europe qui sont meilleures. Des plans d'austérité ont été ces dernières années mis en uvre et ils connaissent leurs limites et il y a

aujourd'hui une reprise de la croissance. Néanmoins ce qui compte, c'est que cette reprise de la croissance puisse être, d'abord confortée, que nous ayons, non pas simplement 1 % ou 1,5 % de croissance, mais davantage £ qu'il y ait de l'investissement car s'il n'y a pas d'investissement, il n'y aura pas de croissance durable £ et qu'il y ait aussi une reprise des embauches.

Nous savons donc que c'est par la création d'entreprise, par le développement des entreprises et notamment dans les PME, qu'il y aura la reprise de l'emploi. Alors nous devons encore agir.

Nous ne pouvons pas simplement attendre et espérer. Nous faisons donc de nouveau des propositions et nous sommes attentifs à vos propres réflexions, pour qu'il y ait dans les PME, des embauches qui puissent être facilitées.

Je réunirai moi-même le 9 juin à l'Élysée, un conseil restreint avec les ministres concernés, pour arrêter de nouvelles décisions du gouvernement pour les PME. Le Premier ministre recevra dans la semaine qui précèdera ce rendez-vous les confédérations syndicales et les organisations d'entreprises pour les associer à cette réflexion. Je vous lance également un appel. Faites des propositions pour favoriser autant qu'il est possible la création, le développement d'entreprises et notamment pour que les PME puissent être encouragées à créer de l'emploi.

Nous parlons de création d'entreprise donc nous parlons d'entreprises. Il y a aussi une réalité : sur les 3,7 millions d'entreprises que compte notre pays, 2.500.000 n'ont aucun salarié et près d'un million ont moins de dix salariés. Alors, il y a toujours des raisonnements qui sont fallacieux, parce qu'ils sont trop simplistes. Le raisonnement qui consiste à dire : mais si toutes les entreprises créaient un emploi, alors il n'y aurait plus de chômeurs ! Mais nous savons bien qu'il y a, d'abord des entreprises qui sont simplement des entreprises individuelles et qui ne peuvent pas se lancer dans l'embauche au prétexte que nous aurions facilité les procédures.

Nous devons donc récuser tous ces raisonnements mécaniques, mais en même temps nous devons dire : est-ce que dans les entreprises de moins de dix salariés, de moins de vingt salariés, nous ne pouvons pas trouver des simplifications, trouver des procédures, trouver des modes de financement, trouver des incitations, trouver des accompagnements, qui nous permettent d'avoir à ce moment-là l'embauche !

Alors, comment faire ? Sans doute l'accès au financement, ce que vous faites, les fonds propres, un prêt d'honneur, ce qui est votre mode d'intervention. Qu'est-ce que c'est, sinon la garantie qu'une entreprise pourra avoir ce financement sans avoir à payer d'intérêt, et pouvant inscrire ce prêt dans ses fonds propres. C'est donc ce genre de mécanisme que nous devons favoriser.

Puisque chaque fois qu'une entreprise peut avoir des fonds propres supplémentaires, ce sont des moyens de financement qui lui sont ouverts à travers un crédit bancaire.

Aujourd'hui, les taux d'intérêt sont faibles, c'est vrai aussi qu'il y a plus de distribution de crédits, mais en même temps nous avons tellement de cas ? et vous en avez sans doute de nombreux à me présenter ? où des entreprises, où des créateurs veulent avoir un prêt et mettent du temps à le trouver. Tout ce qui favorisera la garantie, tout ce qui favorisera les fonds propres favorisera la distribution de crédits bancaires à des taux d'intérêt qui doivent être les plus faibles possibles.

Deuxième piste que nous devons ouvrir : la simplification. J'ai même parlé de choc de simplification, j'aurais dû dire : super choc de simplification, parce qu'une fois que l'on a dit cela, il y a encore bien des obstacles à lever, bien des étapes à franchir. Quelquefois, cela part d'une bonne intention, l'administration veut contrôler, je dis : mais, mieux vaut faire des contrôles après que des contrôles avant, parce que sinon, on décourage toute activité. La simplification, elle doit se trouver dans la feuille de paie. La simplification, elle doit se trouver dans un certain nombre de procédures, notamment pour créer, ouvrir, installer, et c'est ce que prévoit d'ailleurs la loi Activité Croissance que présente le ministre de l'Économie, Emmanuel MACRON.

C'est la même idée de la simplification. Nous devons aussi faire que les entreprises ou les créateurs disposent des conseils nécessaires, notamment pour les ressources humaines. En effet, plus un chef d'entreprise ? même avec un petit effectif ? est mobilisé sur ses dossiers administratifs ou sur ses conditions de gestion du personnel, moins il peut se livrer à l'activité qui est la sienne de chef d'entreprise. C'est ce que vous faites, vous : les réseaux d'appui, les réseaux d'initiative, les réseaux de soutien aux entrepreneurs. Leur permettre d'être, si je puis dire, allégés d'un certain nombre de tâches et de missions, pour qu'ils puissent être pleinement

allèges à un certain nombre de tâches et de missions, pour qu'ils puissent être pleinement affectés au développement de leur entreprise.

J'ai donc aussi la volonté que nous puissions agir sur les territoires de la République, tous les territoires de la République, d'où l'idée de l'Agence de Développement Economique des Territoires que j'ai souhaité créer. Néanmoins avant de la créer, j'ai demandé qu'il y ait une mission de préfiguration. Je souhaite que vos réseaux, le vôtre, et tous les réseaux, puissent être associés à cette préfiguration et à cette agence. La Caisse Des Dépôts est là aussi puisqu'elle aura à intervenir financièrement. Il ne s'agit pas de créer un échelon de plus, une structure de plus, mais de fédérer ce qui existe de manière à ce que partout sur le territoire, et notamment dans les quartiers populaires et dans les espaces ruraux, il puisse y avoir une facilité qui soit donnée à la création, à l'accompagnement et au développement des entreprises.

Cette mission de préfiguration me rendra son rapport d'ici l'été et je veux vraiment que cela puisse être un outil de plus. Cette agence devra être l'alliée des réseaux, le partenaire des créateurs, et renforcer votre action auprès des demandeurs de création d'entreprise. Elle veillera à la lisibilité, à la cohérence, à l'accessibilité des solutions proposées aux entrepreneurs et s'assurera que tous les financements publics puissent être mobilisés.

En réalité, nous ne souffrons pas d'un défaut de financements, nous souffrons d'un défaut de lisibilité sur les financements. Nous ne souffrons pas d'un défaut ou d'un manque de projets, mais d'un manque d'accompagnement pour que ces projets se réalisent. Nous avons le devoir là où il y a le plus de vitalité pour la création d'entreprises, de réussir à ce que chaque projet puisse trouver son accompagnement, son financement et sa réalisation.

Je conclus sur cette belle idée qui est la vôtre, qui est l'idée de la démocratie. La démocratie, ce sont des droits politiques, à l'évidence, ce sont des droits sociaux, ce sont des droits donnés aux citoyens pour participer autant qu'il est possible à la vie civique. C'est l'engagement, ? j'ai évoqué tellement de fois le service civique ? mais la démocratie, c'est aussi de permettre à chacune et à chacun de pouvoir créer, de pouvoir lancer sa propre initiative, de pouvoir avoir sa chance. C'est ce que vous avez, vous, comme idéal, plus que comme idée, comme idéal.

Permettre que cette création d'entreprise soit véritablement accessible à tous. Que personne ne puisse se dire qu'il n'y a pas droit, qu'il n'y a pas de possibilité pour accomplir son destin. Donc permettre que la création d'entreprise puisse être possible pour tous, permettre que chacune et chacun puisse créer son propre emploi, si c'est possible, sa propre activité, mais aussi sa propre initiative, son propre rêve. Il ne s'agit pas de lancer je ne sais quelle chimère, parce que nous savons bien que le chemin est particulièrement difficile et que nous n'avons pas le droit de laisser penser que tout serait possible pour celui qui a une idée. Non. Nous avons le devoir de faire qu'une idée puisse être rendue possible par la création d'entreprise.

Faisons donc en sorte que l'entrepreneuriat soit un objectif partagé, mais en même temps disons la vérité : il y a des conditions pour la réussite, il y a des cheminements qui doivent être ouverts et nous avons besoin du concours de tous. Nous pourrions simplifier autant qu'il sera possible. Nous pourrions assurer que les dispositifs fiscaux, sociaux, réglementaires puissent être adaptés à la création d'entreprise, mais s'il n'y a pas une mobilisation de toute la société, il n'y aura pas de réussite possible.

C'est en ce sens que nous avons besoin de mouvements comme les vôtres. Je sais qu'il y a ici, au-delà d'Initiative France, beaucoup de réseaux qui se sont mis depuis longtemps dans cette belle perspective de partager l'initiative. Donc je veux à travers vous, lancer un appel, et aussi exprimer une gratitude. L'appel, c'est que toute notre société, dans ce qu'elle a de plus de talents, puisse être au rendez-vous de la croissance qui est aujourd'hui ouverte comme perspective.

En même temps, je veux exprimer ma gratitude à tous ces bénévoles, à toutes ces femmes et ces hommes qui ont réussi leur vie et veulent que d'autres puissent avoir les mêmes chances de gagner ce beau pari qui est celui de la création d'entreprise. Mobilisons-nous, permettons que tous ces réseaux soient au service de la création et faisons en sorte que ces femmes et ces hommes, et notamment les plus jeunes, puissent se dire qu'en France c'est possible de réussir. C'est possible de réussir tout en respectant le droit des autres, ce qui est la condition même de la

vie en commun.

Merci donc à France Initiative de permettre que l'initiative soit pour la France.